confusion complète entre les fonds de la société de construction, elle-même en compte avec M. Petit, et les fonds de l'Union départementale, empruntés à la caisse vieillesse. A la mi-janvier 1934, les frais d'acte n'étaient pas encore soldés, ou plutôt avaient été pris en compte sur une somme dont la solaire était déditeur à la caisse vieillesse pour une opération antérieure. Observation doit être faite que M. G. Petit a reversé, le 23 janvier 1934, une somme de 14.219 fr. 20, pour travaux de voirie à sa charge. Nous ne pouvons insister sur les détails très compliqués de ces acquisitions.

Deux immeubles, boulevard de la Liberté et rue Paton, ont été acquis par la caisse vieillesse, pour une somme de 2.370.000 francs.

En ce qui concerne un accord intervenu avec le Consortium du Roubaix-Tourcoing, le rapport estime qu'il y aurait lieu de reverser à l'Etat une somme de 152.788 fr. 50, accordée à titre de subvention, les cotisations étant insuffisantes.

Le ministre, d'après les enquêteurs, dit que les registres comptables de l'Union, pour les années 1929-1930, auraient disparu; l'Union ne pourrait faire face à ses engagements que si le programme des H. B. M. se poursuit encore pendant plusieurs années, sur le même rythme.

Conclusions du rapport

M. Marquet termine ainsi :

« Je ne saurais me montrer trop sévère pour les administrateurs qui n'ont cessé de dilapider en dépenses somptuaires ou excessives ou illégales des fonds particulièrement sacrés, provenant soit des cotisations des mutualistes, soit des versements d'assurances sociales. Je ne saurais, en particulier, que faire les réserves les plus expresses sur la part de ces fonds dont, sous forme de traitements ou de cessions onéreuses ou d'avantages divers, ont bénéficié certains administrateurs, et notamment le directeur général et sa famille ».

Et le ministre demande que des explications lui soient fournies dans un délai de quinze jours.

Au Conseil des Ministres

M. Guichard, directeur de la police judiciaire, a été destitué

Paris, 13 mars. — Les ministres se sont réunis en Conseil, à 9 h. 30, sous la présidence de M. Albert Lebrun.

M. Henry Chéron, garde des Sceaux, a mis le Conseil au courant des procédures et enquêtes en cours. Il a soumis à la signature du Président de la République un décret nommant conseiller d'Etat, à dater du 18 mars, M. Viel-Durand, maître des requêtes, en remplacement de M. Ernest Meyer, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Geny, directeur de la Sûreté générale, ayant exprimé le désir d'être appelé à d'autres fonctions, le Conseil a décidé de nommer à la direction de la Sûreté, M. Jean Berthoin, préfet de première classe.

M. Louis Barthou, ministre des Affaires étrangères, a fait un exposé de la situation extérieure.

Il a soumis à la signature du Président de la République un décret créant une Commission interministérielle chargée d'arrêter toutes dispositions relatives à la création, à la suppression ou à la modification des mesures de contingentement des importations de marchandises étrangères en France.

Puis, M. Louis Barthou a terminé, au cours de la séance du Conseil, l'exposé sur la politique extérieure qu'il avait commencé lors du dernier Conseil des ministres.

D'autre part, le ministre des Affaires étrangères a indiqué les lignes générales de la note que le Gouvernement français enverra en réponse au dernier memorandum britannique sur le désarmement.

La rédaction définitive de ce document, que terminn M. Barthou, sera soumise à l'approbation du prochain Conseil des ministres, qui aura lieu soit vendredi, soit samedi matin.

Le Conseil a décidé de ne pas réunir le Conseil supérieur de la défense nationale, puisque le haut Conseil supérieur a déjà discuté, du point de vue technique, la question du désarmement.

M. Charles Meyer, directeur-adjoint de la police municipale, est nommé directeur de la police judiciaire, en remplacement de M. Xavier Guichard, dont les fonction ont pris fin mardi.

Ainsi que le ministre de l'Intérieur l'a déclaré, la mesure prise sanctionne la négligence commise par M. Xavier Guichard, en ce qui concerne la non transmission de la convocation remise par le Parquet. Le Gouvernement estime que, dans les circonstances actuelles, aucune négligence, même involontaire, ne pouvant être tolérée.

L'INCENDIE :: :: :: DU DJEBEL TSELFAT

(Photo N.Y.T.)

Un aspect lointain de la sonde pétrolifère en feu. Les flammes et la fumée montent à plus de 250 mètres de hauteur.

L'art anglais à Burlington House

Les revues d'art et les magazines anglais nous apportent force détails, parfois accompagnés de bonnes gravures, sur l'exposition qui attire une foule énorme à Burlington-house, le siège de l'Académie royale à Londres.

Après la Hollande, après la France, c'est le tour de l'Angleterre à mettre sous les yeux du grand public un choix raisonné de ses richesses artistiques. Les organisateurs ont voulu remonter jusqu'aux origines lointaines des arts du dessin. Lettrines, miniatures, enluminures participent pour le caractère aux méthodes courantes du continent, telles qu'on peut les observer dans les manuscrits des monastères et des écoles ecclésiastiques et dans les rares collections de gentilshommes amateurs. C'est dire qu'elles manquent d'originalité native.

Et, en effet, la personnalité anglaise est lente à s'affirmer dans ce domaine. Les voyageurs qui passent le détroit et visitent la Grande-Bretagne sont surpris de son retard sur les autres peuples. Certain d'entre eux, l'abbé Dubos, par exemple, qui vers la fin du XVIIe siècle découvre l'île voisine, l'impute au climat froid et brumeux, et doute que jamais leur tempérament se prête à l'essor artistique dont s'énorgueillissent à juste titre la France, l'Italie, les Pays-Bas. Il était faux prophète. Mais ce qui rendait vraisemblables ses conjectures, c'est qu'il n'y a pas d'art national anglais avant le XVIIIe siècle. Sans doute le sens du beau s'éveille avec la Renaissance. Mais au XVIe siècle le peintre à la mode c'est Holbein, le jeune qu'Erasme emmène de Bâle, présente à Thomas Morus et par lui à la cour de Henry VIII. Au XVIIe siècle. Van Dyck, parfois aidé de notre compatriote Dunkerquois Jean de Reyn, multiplie les portraits, dont le plus célèbre sans conteste est celui de *Charles Ier*. Le roi actuel a bien voulu prêter ce chef-d'œuvre dont la fine élégance, le fond décoratif du paysage, la haute tenue aristocratique, l'habile distribution de la lumière et des couleurs exercent une sorte de fascination esthétique à laquelle on ne peut se dérober.

Van Dyck fait souche. Mais il est frappant que les meilleurs de ses disciples, dont Hampton Court possède une riche galerie, soient des étangers. L'un, Peter Lily, est un Hollandais dont le nom véritable est Vandertaes; l'autre, S. Kueller, est un Allemand de Lubeck. Ils sont contemporains de Charles II et très à la mode dans les milieux huppés. Autour d'eux, il ne manque pas de jeunes Anglais pour manier le pinceau : les halls des collèges d'Oxford et de Cambridge sont pleins de leurs productions; mais aucun d'eux ne s'élève au-dessus du médiocre.

Il faut descendre jusqu'au XVIIIe siècle pour que l'on ait affaire à une facture vraiment britannique. C'est Hogarth qui en est l'initiateur. Il n'est pas seulement un graveur satirique de génie : il substitue sur la toile à la convention maniérée de l'époque précédente le réalisme et la sincérité que l'on admire dans le *Mariage à la mode* et dans tel portrait, par exemple le *Capitaine Coram*, débordant de vie dans sa rudesse et sa vigueur un peu brutale.

Désormais, la voie est frayée : Reynolds et Gainsborough, ce dernier si étincelant, à la Wallace Gallery, peuvent rivaliser avec les grands maîtres des écoles continentales. Tous les secrets du métier leur sont familiers et ils en font usage pour exprimer en traits indélébiles l'âme anglaise et son essence particulière. Après eux, les genres les plus divers sont cultivés. La période romantique a ses représentants moins brillants toutefois que Delacroix, en France : c'est le cas de Bonington.

Avec Rossetti naît l'école dite préraphaélitique dont les chefs se séparent bientôt pour suivre leur voie personnelle; ils s'appellent Burne Jones, J. E. Millais, W. Morris, etc : citer leurs noms, c'est exalter leur gloire.

Les Anglais n'ont donc rien à envier aux autres nations de l'Europe. Si leur goût artistique s'est éveillé tard, ils ont bénéficié de l'expérience étrangère et il ne leur a pas manqué ce à quoi ne saurait suppléer la connaissance abstraite des règles, l'essor créateur, seule source de l'originalité véritable.

L.

La Chambre américaine malgré l'opposition de M. Roosevelt a voté le « bonus » des Anciens Combattants

Par 295 voix contre 125, la Chambre américaine a voté le projet accordant la prime aux vétérans. Ce vote, qui accorde aux anciens combattants des primes s'élevant à 2.400 millions de dollars, ouvre la première brèche dans l'accord étroit qui existait jusqu'à présent entre le président Roosevelt et le Congrès.

Si, comme tout permet de le croire, le Sénat ratifie la décision de la Chambre, le président devra user de son droit de veto.

Dans ce cas, la loi ne pourrait entrer en vigueur que si elle trouvait dans les deux Chambres une majorité des deux tiers pour le voter à nouveau.

Il semble douteux qu'il puisse en être ainsi, bien que près des deux tiers des représentants se soient prononcés en faveur des revendications des vétérans.

Mais, même si le Congrès ne passe pas outre au veto présidentiel, le fait que M. Roosevelt aura dû user de cette arme assez dangereuse, et cela à propos d'une mesure éminemment électorale, ne pourra manquer d'entraîner des conséquences politiques.

Les milieux politiques de Washington observent d'ailleurs que la situation générale du Gouvernement paraît actuellement moins favorable qu'on le prévoyait il y a quelques semaines.

Si la loi sur le « bonus » des vétérans était adoptée, malgré le veto présidentiel, cela réduirait à néant tout le programme d'économies qui a été réalisé dans l'administration fédérale depuis un an et qui est déjà sérieusement entamé par une série de décisions prises par le Congrès.

Les observateurs notent également que la situation économique générale, en dépit de l'amélioration actuelle, reste incertaine, sinon inquiétante.

L'augmentation du prix de la vie qui n'est pas compensée par une diminution sérieuse du chômage risque d'entraîner un nouveau ralentissement des affaires.

A LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA SOIRÉE TRAGIQUE DU 6 FÉVRIER

M. Patenotre déclare qu'il n'a jamais été sollicité pour financer l'armement de groupes de gauche, mais un commissaire affirme le contraire

Paris, 13 mars. — Dès l'ouverture de la séance de la Commission d'enquête du 6 février, le président soumet à ses collègues une délibération du bureau aux termes de laquelle la Commission se propose de n'entendre que les témoins oculaires et auriculaires, s'engageant à donner les noms de leurs interlocuteurs et de ne pas admettre ceux qui s'offrent à émettre des hypothèses ou des interprétations. Elle rappelle, en terminant, les limites du son mandat : Rechercher les causes et les origines des événements du 6 février 1934 et jours suivants, ainsi que toutes les responsabilités encourues.

La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. Raymond Patenotre est ensuite entendu.

(Ph. France)

M. RAYMOND PATENOTRE
qui a été entendu par la Commission d'enquête

(Ph. H. Manuel)

M. GLARD
juge d'instruction

Invité à faire connaître dans quelles conditions il a été sollicité pour financer l'armement de groupements quelconques, M. Raymond Patenotre pense que M. Chiappe s'est référé à une conversation d'un caractère amical et privé. M. Patenotre ajoute :

— J'ai horreur de la guerre civile et je n'ai jamais parlé d'un financement de cette nature devant d'autres personnes.

M. Jean Le Rolle, propose que M. de Moustier, député du Doubs, soit entendu sur ce point.

M. Vincent Auriol fait préciser à M. Raymond Patenotre que sa conversation avec M. Chiappe est du 27 janvier et que c'est lui qui l'a provoquée chez M. du Carbuccia.

M. Soulier pose cette question :

— M. Bergery ne vous a pas demandé, à cette époque, de financer l'armement du « front commun », comprenant des socialistes et des communistes, pour se prémunir contre les ligues de droite ?

— Non.

— Alors, déclare M. Soulier, au lieu de questionner, j'affirme.

Avant de se retirer, M. Patenôtre confirma qu'il n'a été sollicité par personne pour financer des groupements armés ou en vue de leur armement et qu'il n'avait dit à personne avoir été sollicité.

(Photo N.Y.T.)

Voici ROMAGNINO, *menottes aux mains, arrivant au Palais de Justice*

M. Rigail, secrétaire général du Syndicat du personnel de la Préfecture de police, entendu ensuite, donne des renseignements sur cette organisation qui compte 11.000 membres, puis s'explique sur les instructions données aux gardiens de la paix pour les manifestations de janvier : elles étaient exactement les mêmes qu'ordinairement en pareil cas.

Avez-vous l'impression, demande le président, que si M. Chiappe avait été présent, le 6 février, les événements auraient tourné autrement ?

— Je ne puis répondre qu'une chose, c'est que M. Chiappe m'a toujours dit de faire tout le possible, pour qu'il n'y ait pas de sang versé.

— Les manifestants n'avaient-ils pas des lames de rasoir ?

— Pas ce jour-là.

— Il y a eu des murmures, lors du départ de M. Chiappe ?

— On regrettait de le voir mis à la porte dans de telles conditions, car les agents avaient pour lui une affection profonde. Il était pour eux un bon père de famille. Alors ils n'étaient pas contents de son départ.

LE PROCÈS PIOCH AUX ASSISES D'AIX-EN-PROVENCE

Aix-en-Provence, 13 mars. — Les débats du procès de Pioch, inculpé de faux, de concussion et d'abus de confiance, ont repris mardi matin devant la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône. L'audience débute par la reprise de l'interrogatoire d'Esprit Pioch. Le président Coggia rappelle que le rapport de l'expert a longuement cherché à établir quelle avait été l'utilisation des diverses sommes, considérables pour la plupart, allouées par le Conseil général des Bouches-du-Rhône, à titre de subventions.

Il ressort de ce document, note le président, qu'une partie tout au moins n'a pas eu la destination prévue. C'est ainsi qu'une partie de la subvention attribuée pour la construction des arènes a été consacrée par l'aménagement d'une salle de spectacle, avec des fauteuils en velours, des tentures et des glaces.

— Ne trouvez-vous pas, fait remarquer le président, qu'un tel luxe était exagéré pour les pêcheurs des Saintes-Maries-de-la-Mer ?

Pour Pioch, tout le débat réside dans cette différence d'interprétation : le but qu'il s'était proposé et qu'il a longuement développé la ville était de ne reculer devant aucune dépense pour faire de sa petite commune une cité luxueuse. Dans la réalisation de ce plan d'embellissement, il a englouti ainsi des millions.

Ainsi que Pioch en a manifesté le désir, il sera, quant à l'utilisation des subventions, entendu contradictoirement avec l'expert, quand celui-ci viendra déposer probablement demain.

Le président passe ensuite à l'interrogatoire du deuxième accusé, Georges Dijol, secrétaire de la mairie des Saintes-Maries-de-la-Mer.

C'est ensuite au tour d'Amar d'être interrogé. Jean Amar était président du Comité des fêtes des Saintes-Maries-de-la-Mer. Il est accusé de complicité, de faux et d'abus de confiance.

L'interrogatoire des autres accusés se poursuit à peu près sur la même note. La plupart reconnaissent avoir signé des mandats, mais des mandats qui leur étaient dus comme rémunération de divers travaux. Cependant, ils sont obligés d'avouer qu'ils ont, en d'autres circonstances, émargé au chapitre des dépenses imprévues. L'audience est levée à midi.

Un Italien est assassiné dans la rue, à Paris

Paris, 13 mars. — Dans la rue à la suite d'une discussion devant l'immeuble, 15, rue Manin, un sujet italien, Franco Clerici, a été blessé d'un coup de revolver.

(Photo N.Y.T.)

M. FRANCO CLERICI

La victime a été transportée à l'hôpital Saint-Louis où elle est décédée quelques instants après son admission.

Le meurtrier, un individu vêtu d'un pardessus marron et coiffé d'une casquette grise, a réussi à prendre la fuite.

M. Franco Clerici avait été en Italie membre du Comité directeur du parti socialiste. Il avait dû s'exiler. Il travaillait à Paris chez un marchand de soieries, M. Guttermann, boulevard Sébastopol.

M. Goemboës est arrivé à Rome

Rome, 13 mars. — M. Goemboes, accompagné du ministre d'Italie à Budapest, est arrivé hier à 21 h. 40.

Il a été reçu à la gare par M. Mussolini, qui l'a salué et s'est entretenu brièvement avec lui.

MM. Mussolini et Goemboes se sont éloignés dans la même automobile. Le premier entretien entre MM. Goemboes et Mussolini a eu lieu aujourd'hui à midi.

Après la première entrevue avec le duce, M. Goemboes a assisté à un déjeuner intime à la légation de Hongrie.

— Au Caire, quatre personnes ont été tuées et douze blessées par suite de l'écroulement d'un immeuble abritant plusieurs locataires.

Le 16me anniversaire de l'armée soviétique

Pour le 16me anniversaire de l'armée rouge, de grandes manœuvres ont eu lieu dans toute l'U.R.S.S. (Ph. France-Presse.)

VOICI UN TANK FRANCHISSANT UNE TRANCHÉE

La séance du Sénat

Paris, 13 mars. — M. Jeanneney, qui préside, ouvre la séance à 15 h. 10. Il indique que le Sénat est saisi du projet de loi voté par la Chambre tendant à assurer la défense du marché du blé.

Le Sénat vote le projet de loi approuvant la convention passée le 12 février 1934 avec le Crédit national, permettant à ce dernier d'accorder aux municipalités les prêts dont elles ont besoin, prêts qui seront gagés par les annuités de l'Etat.

Le Sénat examine la proposition votée par la Chambre, tendant à interdire la fabrication de vins mousseux ordinaires à l'intérieur des territoires compris dans la Champagne viticole délimitée.

Après plusieurs interventions, l'article premier du contre-projet déposé par M. Merlin et conforme au texte de la Chambre, repoussé par la Commission du commerce, mais soutenu par le Gouvernement, est adopté.

Le Sénat en arrive à la discussion du projet de loi adopté par la Chambre, prévoyant création d'un système d'encouragement à la récolte de la gemme et à l'utilisation des produits résineux.

Le Sénat, à la demande du président du Conseil, renvoie à demain après-midi, la discussion du projet.

La séance est levée à 19 h. 35.

Un acte de banditisme à Lourches

Lundi, vers 21 heures, M. Bourgeois, marchand de meubles dans le quartier de « L'Eclaireur », à Lourches, ayant baissé les rideaux extérieurs de son magasin, rentrait chez lui en passant par son garage.

Deux individus s'y étaient cachés. Ils tirèrent sur lui deux coups de revolver qui le blessèrent à l'épaule et à la jambe.

Alertée par les appels de son père, Mme Bourgeois arriva au garage et les malfaiteurs s'enfuirent aussitôt dans la direction d'Escaudain, en même temps qu'un complice qui faisait le guet.

Ils avaient laissé sur place un pistolet automatique chargé de huit cartouches.

L'aérodrome de Croydon serait remplacé par un aéroport plus vaste

Londres, 13 mars. — Un projet prévoyant le remplacement de l'aérodrome de Croydon par un aéroport plus vaste et plus moderne dans la banlieue ouest de Londres, est actuellement à l'étude.

On considérerait, en effet, que Croydon n'est pas assez abrité des brouillards et qu'au surplus les progrès considérables réalisés par l'aviation rendent cet aéroport de plus en plus démodé. La réorganisation de tous les aérodromes de la région londonienne est d'ailleurs également envisagée. La mise à exécution de ces projets demanderait une somme d'un million de livres.

L'état de la duchesse d'Aoste s'est amélioré

L'état de santé de la duchesse d'Aoste s'est légèrement amélioré. La fièvre a baissé.

La mère de la duchesse est attendue à Alexandrie.

Un conscrit qui pèse 34 kilos et mesure 1 mètre 35

Le Mans, 13 mars. — Devant le Conseil de révision de Chailland, s'est présenté le jeune conscrit Chedmail, de la Croixille.

Le jeune homme mesure 1 m. 35 de hauteur et ne pèse que 34 kilos.

Chedmail, qui est le plus petit conscrit du département de la Mayenne, est-il aussi le plus petit conscrit de France ?

Aurait-on rencontré à Bruxelles l'assassin de Mme Herel ?

Paris, 13 mars. — La police judiciaire a été avisée par un habitant de Gisors, qui se trouvait à Bruxelles dimanche soir, qu'il avait rencontré dans un dancing de cette ville un individu dont le signalement correspondrait à celui de l'assassin de Mme Hérel, cette jeune femme qui fut trouvée asphyxiée, la semaine dernière dans un hôtel de la rue Quentin-Bauchart, à Paris.

Trois communistes décapités à Berlin

Mardi matin, a été décapité, à la hache, un communiste de 24 ans, nommé Bahr. D'après le bureau de presse du Ministère prussien de la Justice, Bahr a, en octobre dernier, incendié deux granges, afin d'épouvanter la population et de préparer l'insurrection armée. Deux condamnés pour meurtre ont été décapités après lui.

La perte d'un emploi peut conduire à un meilleur emploi par la voie des annonces.

S.E. le cardinal Liénart a été reçu par N.S.P. le Pape

Cité du Vatican, 13 mars. — Le Souverain Pontife a reçu S. E. le cardinal Liénart, évêque de Lille. L'audience a duré trois quarts d'heure.

D'autre part, l'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège et Mme Charles Roux, ont offert un déjeuner auquel assistaient LL. EE. le cardinal Verdier, évêque de Paris ; le cardinal Liénart, évêque de Lille ; NN. SS. Ottavinni et Maodone, l'archevêque d'Avignon, les évêques d'Arras et de Fréjus, les chanoines Coubé et Flaose, de l'Action catholique française ; M. Moisart, vice-supérieur général de Saint-Sulpice ; Mgr Julien, auditeur à la Rota ; Mgr Vidal, conseiller canonique à l'ambassade ; Mgr Bondhinon, du Saint-Louis-des-Français ; la marquise de Solages, présidente des dames de Saint-Vincent-de-Paul, etc...

Un vieillard assassin est condamné à cinq ans de réclusion par la Cour d'assises du Pas-de-Calais

Le 25 octobre 1932, au retraité de la Compagnie du Nord, Emile Bezin, âgé de 74 ans, demeurant à Saint-Benin (Nord), tuait d'un coup de revolver, à la suite d'une discussion bénigne, un de ses voisins, M. Lasselin.

Pour ce fait, Emile Bezin fut condamné par la Cour d'assises du Nord, le 6 juillet 1933, à 5 ans de travaux forcés.

Mais une loi de 1934 interdit la condamnation aux travaux forcés des individus âgés de plus de 60 ans, et la Cour de cassation, après avoir cassé l'arrêt de la Cour d'assises du Nord, renvoya Bezin devant la Cour d'assises du Pas-de-Calais pour que celle-ci se prononce sur l'application de la peine.

Emile Bezin a été condamné mardi à 5 ans de réclusion.

Pour UN FRANC
LA PRESSE DU NORD
VOUS OFFRE
LA CHANCE DE GAGNER
50.000 FR.
ou l'un de ses nombreux lots de haute valeur.
Demandez des billets, soit à nos bureaux, soit à nos dépositaires et vendeurs.
Pour les envois par la poste, joindre 50 CENTIMES pour frais d'affranchissement.

La tentative de grève générale a échoué à Barcelone

Ainsi qu'on pouvait le prévoir, la tentative de grève générale a complètement échoué à Barcelone. Les tramways, les autobus, le Métropolitain et les taxis circulent régulièrement. Les ouvriers travaillent normalement et aucune perturbation ne s'est produite dans les services publics.

Dernière Heure

Trois hommes ont réussi à sortir de l'épave du torpilleur japonais naufragé

Le croiseur *Tatsuta* a remorqué mardi matin, jusqu'à Sasebo, l'épave du torpilleur *Tomotsuru*. Une équipe d'ouvriers s'est mise aussitôt à l'œuvre pour dégager les membres de l'équipage.

A midi, trois matelots avaient été recueillis indemnes. Le *Tomotsuru* sera remorqué dans l'un des bassins du port et les travaux de sauvetage seront repris dans la soirée.

Ces trois membres de l'équipage ont déclaré que huit de leurs camarades étaient encore en vie dans la salle des machines au moment où ils ont pu sortir de l'épave.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 13 mars.

Importations, 1.437; Américains, hausse 2; Brésiliens, hausse 5; Egyptiens, hausse 4.

	New-Orléans			New-York	
Termes	Préc.	Jour		Préc.	Jour
Disponible	12.90	12.83		13.50	13.46
Mars	12.18	12.18		13.18	13.14
Avril	—,—	—,—		13.23	13.18
Mai	12.30	12.25		13.30	13.24
Juin	—,—	—,—		13.38	13.30
Juillet	12.30	12.25		13.30	13.25
Août	—,—	—,—		13.44	13.42
Septembre	—,—	—,—		13.49	13.46
Octobre	12.35	12.30		13.54	13.51
Novembre	—,—	—,—		13.60	13.57
Décembre	12.43	12.43		13.66	13.62
Janvier	12.50	12.46		13.70	13.68
Février	—,—	—,—		—,—	—,—

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 1.000; aux ports du Golfe, 15.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, nulles; France et Continent, 15.000; Japon et Chine, 7.000.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres: Sur Paris, 77.46; sur Bruxelles, 215.50; Esc. bons banques, 0 13/16; Prêts à court terme, 0 3/4.

New-York: Sur Paris, 3.92 ½; sur Londres, 5.00 7/8; Câb. transf., 5.00 7/8; sur Bruxelles, 35.00.

SUCRES. — Clôture. — Ventes: 18.000 tonnes. — Cuba prompte livraison, 343.00. — A terme: Sur mars, 148.00; mai, 154.00; juillet, 161.00; septembre, 167.00; décembre, 172.00; janvier, 179.00; mars, 177.00.

Revue du marché de New-York

New-York, 13 mars. — Etant donné la réserve dont ont fait preuve les opérateurs aujourd'hui, le marché a été extrêmement terne. La tendance contenue de la cote n'est néanmoins maintenue et les fluctuations des cours n'ont pas été considérables. 1.870.000 titres ont changé de mains.

L'ouverture a été ferme, mais les principales Sources essentielles n'ont eu aucune influence stimulante. Le marché a été calme au cours de la matinée et les fluctuations des valeurs de base ont été très étroites malgré le bonheur du marché.

Les gains d'hier ont été maintenus ou cédés de l'après-midi et même certaines valeurs des chemins de fer et des services publics ont gagné de fractions à un point. D'autre part, on estimait dans les milieux de communications que les développements de Washington ne réalisent pas nécessaire une augmentation urgente des engagements. L'approbation à une grosse majorité par le Congrès du Bonus Bill n'a pas affecté le marché. La fermeture a été soutenue.

United Fruit Co a annoncé son Dividende habituel trimestriel de 50 cents et un dividende supplémentaire de 50 cents. American Brake Shoe and Foundry Co a ordonné le paiement d'un Dividende trimestriel de 20 cents, contre un dividende précédent de 15 cents.

LES VENTES DE LAINES

A TOURCOING

La deuxième série des ventes publiques de laines a débuté mardi aux Magasins généraux de Tourcoing, sous le ministère de MM. Etienne Guérassier, F. Laporsonne, H. Parent-Grau et Dervaux, courtiers assermentés.

Un beau catalogue de déchets de filature et de fabrication occupait cette première journée.

On a constaté la présence des acheteurs habituels et l'animation fut bonne pendant toute la durée des enchères.

Comparés aux prix pratiqués en janvier, nous avons noté dans les prix actuels une baisse de 5 à 10 % sauf sur les balayures qui ont fait la partie.

Aujourd'hui, mercredi, à 7 h. 30 vente des laines brutes; à 10 h., vente des laines lavées et déchets de peignage; à 14 h., vente des blousses.

Londres, 13 mars. — Enchères très animées. Bonnes demandes en tous genres. Prix très fermes. Anglais principaux acheteurs.

Melbourne, 13 mars. — Marché haussier. Tous pays aux achats, principalement le Japon et l'Angleterre.

Brisbas, 13 mars. — Enchères animées. Prix très fermes. Japonais très actifs.

LES AUTOBUS AÉRODYNAMIQUES

(Ph. Keystone)

LE PREMIER AUTOBUS AÉRODYNAMIQUE A DEUX ÉTAGES
vient d'être construit en Allemagne. Il a fait son premier voyage d'Essen à Berlin, où il sera exposé pendant quelques jours.